



Petite fiction qui peut devenir une réalité ...

Conversation en 2025 entre une nouvelle retraitée de la Chambre d'Agriculture et un interlocuteur pas très au courant des conquêtes de 2020

- Alors, ça y est, tu as 50 ans et tu deviens titulaire à vie de ton salaire ? Finie la peur de ne pas réussir tes objectifs, finie l'angoisse de l'entretien annuel avec le n+1 ? Veinarde !
- Oui, ouf, et en plus, comme je gagnais 2100 euros net, je suis en retraite avec 200 euros de plus par mois puisque le salaire moyen cette année est de 2300 euros net¹. Et puis comme tous les retraités j'ai une nouvelle responsabilité qui m'enthousiasme.
- Ah bon ? J'ai toujours entendu ma mère dire : vivement que je sois en retraite pour faire ce que je veux. Son objectif n'était pas du tout d'avoir une responsabilité nouvelle dans la production, au contraire !
- Oui, c'était le temps, dépassé depuis 2020, où on attendait la retraite pour devenir bénévole. Les syndicats avaient surtout comme objectif de réduire le temps de travail. Heureusement qu'ils ont changé de braquet et qu'on se mobilise aujourd'hui non plus pour fuir le travail productif mais pour en prendre la direction, nous ! C'est nous qui produisons, c'est nous qui décidons !
- Alors c'est quoi, ta responsabilité ?
- Les collègues en ont assez de faire le tour des agriculteurs pour les encourager à répandre des produits qui détruisent le sol, mais ils obéissent à une direction complètement acquise aux directives européennes et au lobbying de Bayer. Tu sais combien j'y suis hostile, par exemple je me suis formée à la permaculture.
- Et j'ai remarqué que chez toi on ne trouve aucun détergent du commerce, tu fais toi-même tes lessives et tes produits de beauté.
- Oui, et mon grand bonheur est que je vais enfin pouvoir être cohérente en faisant la même chose sur mon lieu de travail ! Avec trois autres cinquantenaires qui viennent d'entrer en retraite, nous avons de la bouteille et nous sommes chargés d'organiser hors de toute logique d'agro-business les activités de conseil aux agriculteurs. Mon bureau est devenu une vraie ruche et c'est un plaisir de voir combien des collègues blasés ont retrouvé leur dynamique.
- Mais tu vas être virée ! On ne peut pas organiser le travail contre la direction, contre la DRH, impunément.
- Si, car la loi de 2020 sur la retraite à 50 ans fait des retraités des salariés protégés : comme les délégués syndicaux, ils ne peuvent pas être licenciés si facilement que ça. Je te le répète, nous avons changé de braquet et nous voulons conquérir le pouvoir sur notre travail, ça passe forcément par un

¹ NDLR : en 2020, la mobilisation sur la réforme des retraites a permis de conquérir la retraite à 50 ans avec maintien à vie du meilleur salaire (porté au salaire moyen s'il est inférieur) et possibilité de continuer à monter en qualification (dans la limite du salaire maximum, défini à 5000 euros par mois) jusqu'à sa mort.

conflit frontal avec la direction... et donc par les outils efficaces au service de cette confrontation : salaire à vie, protection contre le licenciement. La responsabilité nouvelle des retraités est l'auto-organisation des travailleurs.

- Ah oui, j'ai discuté avec mon voisin dont la femme, qui travaille au lycée, vient d'avoir 50 ans. A ce que j'ai compris, elle aura la charge, avec une trentaine d'autres retraités au plan national, d'organiser le refus du nouveau programme de sciences économiques et sociales qu'avait imposé Blanquer en 2019 et de promouvoir un programme élaboré par les professeurs. Cela dit, je comprends que tu t'enthousiasmes de cette nouvelle responsabilité, mais il y aura bien un moment où tu seras vraiment en retraite et tu t'arrêteras ?
- Je ne comprends pas ce que tu entends par « être vraiment en retraite ».
- Ben ne plus travailler !
- Excuse-moi mais tu dates. La loi de 2020 a enfin généralisé le conquis de 1946 : la retraite nous libère du marché du travail. Mon salaire qui était lié à mon poste, c'est moi maintenant qui en suis titulaire, propriétaire. Et c'est parce que je n'ai plus besoin de quémander mon salaire à la Chambre d'agriculture que j'ai la responsabilité, avec les autres retraités, d'y organiser contre le management la libération du travail, mon travail et celui de mes collègues. Je t'ai parlé de la libération du travail de conseil aux agriculteurs, mais une autre nouvelle retraitée vient d'entrer dans un collectif national chargé de la mise en place de logiciels conçus par les travailleurs eux-mêmes et non pas imposés par les directions pour corseter leur travail, un peu comme la femme de ton voisin.
- Te voilà donc à la Chambre d'agriculture jusqu'à ta mort ?
- Au travail jusqu'à ma mort, tel que nous sommes en train de le libérer du capital, ça c'est sûr. Je ne veux pas devenir vieille en étant exclue du travail productif, je veux mourir sans âge en travaillant comme je l'entends et au rythme que je décide ! Mais il n'y a pas de raison a priori que je reste à la Chambre. J'y reste pour le moment car je me plais dans mon travail, mais puisque je suis désormais titulaire de ma qualification et donc de mon salaire, j'aurais pu faire comme une amie, Mariane, qui n'en pouvait plus de faire de la « pub de merde », comme elle disait, dans son agence. Elle a profité de sa retraite pour déguerpir et aller bosser pour la com de la coopérative *Autrelait* que des copines et copains de son fils ont créée pour se sortir du carcan de *Lactalis* tout en développant des laits végétaux.
- Mais ils ne peuvent pas la payer !
- Mais ils n'ont pas à la payer, c'est la caisse de retraite qui la paie.
- Alors toi aussi, tu n'es plus payée par la Chambre d'agriculture ?
- Non, et d'ailleurs comment veux-tu qu'une entreprise assure le salaire à vie de ses salariés ? C'est impossible, même aux plus grandes. Les entreprises cotisent au prorata de leur valeur ajoutée² et c'est la caisse des retraites qui paie les retraités. Mariane va augmenter la valeur ajoutée d'*Autrelait* et donc la cotisation d'*Autrelait* à la caisse des retraites va augmenter. Ça a d'ailleurs l'intérêt de tester à grande échelle, pour tous les plus de 50 ans, la socialisation complète du salaire qu'on pourra ensuite étendre à tous les plus de 18 ans afin de généraliser le droit politique au salaire.³
- Bon, je vais y réfléchir, c'est un peu le tournis dans ma tête. Merci en tout cas pour cette conversation qui me donne la pêche !

Réseau Salariat est une association d'éducation populaire qui milite pour la sortie du capitalisme en généralisant le déjà-là conquis par les travailleurs organisés. Le salaire à la qualification personnelle comme droit politique de 18 ans à la mort, la subvention de l'investissement par des caisses gérées par les travailleurs, et donc la gestion par eux de leurs entreprises sans employeurs ni actionnaires ni prêteurs, c'est possible !

² La loi de 2020 sur la retraite a changé l'assiette des cotisations, qui n'est plus la masse salariale mais la valeur ajoutée.

³ Aujourd'hui, 45% du salaire total est déjà socialisé dans les cotisations et la CSG. L'objectif est d'arriver progressivement aux 100% nécessaires à la généralisation à tous les plus de 18 ans du salaire attaché à la personne et non plus lié au poste de travail ou au bénéfice marchand.

Plus d'informations sur <http://www.reseau-salariat.info>